



Banque de technologies pour les pays les moins avancés

Distr. générale
21 mars 2018
Français
Anglais seulement

Conseil

Première session

New York, 20-21 novembre 2017

Rapport sur les travaux de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés en 2017

1. Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 a demandé la création d'une banque de technologies et d'un mécanisme d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation conçu pour les pays les moins avancés : il s'agit d'une priorité de longue date pour ces pays, qui a été confirmée dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement de 2015 et l'objectif de développement durable 17. Les travaux préparatoires à l'établissement de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés ont abouti à l'élaboration d'un rapport sur l'étude de faisabilité réalisée par un groupe d'experts de haut niveau en 2015 (voir <http://unohrlls.org/technologybank/>, en anglais). Dans ses recommandations, le groupe d'experts a souligné que la Banque, créée sur le modèle de l'Université des Nations Unies, pouvait renforcer les capacités nationales et apporter une expertise aux pays les moins avancés afin qu'ils ne soient plus laissés-pour-compte dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international. Il a également souligné que la création de la Banque était non seulement nécessaire, mais encore possible. Compte tenu de ces éléments, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, dans sa résolution 70/216, de prendre les dispositions voulues pour créer et mettre en service, d'ici à 2017, la Banque de technologies.

2. Afin d'accélérer cette mise en service, le Secrétaire général a nommé les membres du Conseil de la Banque, à titre provisoire. Ces membres se sont réunis les 26 et 27 juillet 2016 et ont élaboré le projet de charte de la Banque, qui a été transmis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale pour examen et adoption (voir [A/71/363](http://unohrlls.org/meeting-of-the-interim-council-of-the-technology-bank/)), ainsi qu'un plan stratégique triennal pour la nouvelle institution (voir <http://unohrlls.org/meeting-of-the-interim-council-of-the-technology-bank/>, en anglais).

3. Pour financer les travaux préliminaires nécessaires à la création de la Banque par l'Assemblée générale, le Secrétaire général a créé un fonds d'affectation spéciale provisoire auquel toutes les parties prenantes peuvent verser des contributions.

4. L'Assemblée générale a officiellement créé la Banque pour les pays les moins avancés le 23 décembre 2016, par sa résolution 71/251, dans laquelle elle a réaffirmé « qu'il import[ait] d'aider les pays les moins avancés à progresser dans les domaines



de la recherche scientifique et de l'innovation, de promouvoir le travail en réseau parmi les chercheurs et les instituts de recherche, et d'aider les pays les moins avancés à avoir accès aux technologies essentielles et adéquates et à les utiliser ». La Banque sera financée par des contributions volontaires des États Membres et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et des fondations.

5. Conformément à la charte de la Banque, en mars 2017 le Secrétaire général a nommé les membres du Conseil de la Banque pour un mandat expirant en 2019. Les experts qui y siégeaient à titre provisoire depuis mai 2016 ont été confirmés dans leurs fonctions par le Secrétaire général, qui a chargé la nouvelle Secrétaire générale adjointe et Haut-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Fekitamoeloa Katoa 'Utoikamanu, de le représenter au Conseil. La Directrice du Bureau de la Haut-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Heidi Schroderus-Fox, a été nommée Directrice générale de la Banque à titre provisoire, jusqu'à ce qu'une personne soit recrutée et prenne ses fonctions à ce poste.

6. Le 22 septembre 2017, deux accords ont été signés entre l'Organisation des Nations Unies et la Turquie au Siège de l'Organisation : l'un concernant la création de la Banque, l'autre l'appui financier et l'appui en nature apportés à la Banque. En tant que pays hôte, la Turquie a décidé de verser une contribution annuelle de 2 millions de dollars et de fournir gratuitement des locaux pendant cinq ans à compter de 2017.

7. La Directrice générale à titre provisoire a pris les mesures nécessaires au recrutement du Directeur général de la Banque. L'avis de vacance de poste a été publié le 7 novembre 2017.

8. La Secrétaire générale adjointe et Haut-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et la Directrice générale à titre provisoire sont mobilisées pour collecter des fonds à l'intention des partenaires de développement des pays les moins avancés, dont des fondations et le secteur privé. L'ancien Secrétaire général a officiellement invité tous les États Membres à contribuer au fonds d'affectation spéciale pour rendre la Banque opérationnelle. Les entités des Nations Unies concernées ont été encouragées à apporter leur aide à la Banque.

9. Outre le pays hôte, le Bangladesh s'est engagé à verser 50 000 dollars, les Philippines 5 000 dollars et le Soudan 100 000 dollars. Certains des pays les moins avancés ont aussi fait part de leur volonté de faire des contributions symboliques. Les contributions annoncées en 2017 doivent encore être versées.

10. Les 20 et 21 novembre 2017, le Conseil de la Banque a tenu sa première réunion. Il a élu Mohamed Hassan Président, Sonia Bashir Kabir et Zakri Abdul Hamid Vice-Présidents et Fekitamoeloa Katoa 'Utoikamanu Rapporteuse, pour des mandats expirant fin 2019. Les membres du Conseil ont entamé un débat de grande ampleur sur le budget et le programme de travail pour 2018, les perspectives financières et les possibilités de collecte de fonds pour la Banque. Le Conseil a adopté l'ordre du jour de la première session (TBLDC/2017/1) et son règlement intérieur (TBLDC/2017/2), et approuvé le budget et le programme de travail pour 2018 (TBLDC/2017/3). Le rapport sur les travaux de la première session du Conseil est publié sous la cote TBLDC/2017/5.

11. Le 20 décembre 2017, la Norvège a fait une contribution d'1 million de couronnes (1 069 201 dollars), à la suite de quoi le Conseil a adopté un budget et un programme de travail révisés en conséquence pour 2018 (TBLDC/2017/3/Rev.1) et la présente version du rapport sur les travaux de la Banque en 2017.